



ATELIER n°3

EXPERTISE DU PATRIMOINE BOISE - PROPRIÉTÉ DE RESEAU FERRE DE FRANCE EN REGION FRANCHE-COMTE



Introduction

Propriétaire d'un patrimoine forestier important en région Franche-Comté, RFF a besoin d'améliorer la connaissance de celui-ci pour pouvoir ensuite choisir le meilleur mode de valorisation parmi les deux options principales suivantes :

- conserver les parcelles sur lesquelles une gestion forestière ou environnementale peut être mise en place et contribuer ainsi à l'atteinte de ses objectifs de développement durable,
- se séparer des petites parcelles sans enjeux forestiers ou environnementaux et répondre ainsi aux engagements de son contrat de performance en termes d'objectif de cessions foncières à réaliser.

Mission confiée à l'ONF

La prestation confiée à l'ONF par RFF consiste donc en une analyse des parcelles boisées, avec une première phase d'étude visant à confirmer les bases méthodologiques proposées et détaillées ci-dessous.

Méthodologie retenue

Sur la base des données cartographiques et listes des propriétés fournies par RFF, la méthodologie retenue repose sur une classification des parcelles et définition des prestations associées selon le descriptif suivant :

1 - Parcelles pouvant être cédées : estimation forestière des parcelles hors emprise réseau ou très partiellement en emprise réseau.

Sur les parcelles de plus de 1500 m², l'estimation comprend les opérations suivantes :

- tri préalable des parcelles à partir des listings fournis par RFF,
- recherche des parcelles sur le terrain,
- inventaire pied à pied des arbres de qualité « bois d'œuvre » pour les peuplements adultes,
- recueil des éléments techniques nécessaires à l'estimation des taillis et jeunes peuplements (données sylvicoles, mesures dendrométriques),

- **rédaction d'un rapport d'estimation** comprenant :
 - la localisation, le point kilométrique, la commune de situation, les références cadastrales et la surface,
 - la valeur du fond en fonction de la fertilité de la station, des possibilités d'accès,
 - la valeur commerciale des produits : bois d'industrie, bois d'œuvre
 - identification à enjeux environnementaux :
 - présence de zonages environnementaux (de type Natura2000, ZNIEFF, ZICO...)
 - présence de milieux nécessitant une expertise environnementale complémentaire ou une intervention spécifique.
 - Informations complémentaires : possibilité de valorisation, topographie, desserte, état des limites

2 - Parcelles ne pouvant pas être cédées : diagnostic de valorisation pour les parcelles situées en totalité ou partiellement dans l'emprise du réseau:

Le diagnostic comprend les opérations suivantes :

- recherche visuelle par photo-interprétation (orthophotoplan) des parcelles ayant un intérêt forestier,
- visite sur le terrain des parcelles préalablement identifiées,
- établissement d'un diagnostic pour déterminer le type de peuplement et les possibilités d'interventions ou de valorisation sur ces parcelles
- **rédaction d'une fiche diagnostic** comprenant :
 - la localisation, le point kilométrique, la commune de situation, les références cadastrales et la surface,
 - le type de peuplement,
 - l'âge du peuplement et assiette d'intervention,
 - les volumes mobilisables,
 - les modalités d'exploitation et contraintes
 - les accès de débardage,
 - l'état des limites
 - identification à enjeux environnementaux :
 - présence de zonages environnementaux (de type Natura2000, ZNIEFF, ZICO...)
 - présence de milieux nécessitant une expertise environnementale complémentaire ou une intervention spécifique.
 -

Le diagnostic n'inclut pas de matérialisation des limites des parcelles sur le terrain; les surfaces de référence sont les surfaces cadastrales.

Résultats de la phase expérimentale :

Cette première phase de l'étude s'est déroulée sur le département de Haute-Saône et s'est traduit par la réalisation de :

- 17 rapports d'estimation pour une surface de 18 hectares
- 60 fiches diagnostic pour une surface de 46 hectares

Ce travail de terrain a confirmé la pertinence de la méthodologie proposée :

- des parcelles isolées, hors des emprises réseau, sans enjeux particuliers, pouvant être cédées ont été identifiées
- des parcelles, sur lesquelles une gestion forestière et/ou environnementale est possible ont été également mises en évidence ainsi que les modalités de valorisation associées, à savoir :
 - des parcelles situées sur des linéaires (voies non circulées) et/ou des parcelles pouvant être regroupées, sur lesquelles des exploitations de bois d'industries sont envisageables à intervalle de temps régulier
 - des parcelles de plusieurs hectares sur lesquelles une gestion forestière visant à produire du bois d'œuvre pourrait être mise en place
 - des parcelles situées dans des zonages protégés ou hébergeant des milieux et, ou espèces remarquables et sur lesquelles une valorisation environnementale peut être envisagée